

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**

**États financiers combinés**

*31 mars 2023*

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2023

---

	Page
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers combinés</b>	
État combiné des résultats et du surplus accumulé.....	1
État combiné de la situation financière.....	2
État combiné de la variation des actifs financiers nets.....	3
État combiné des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires</b> .....	5
<b>Informations sectorielles</b> .....	22

## Rapport sur l'audit des états financiers combinés

Aux membres de  
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints de Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2023, et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service au 31 mars 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombe selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations - informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers combinés. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1.

### Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

*MNP*  
SENCRL, sr<sup>1</sup>

Alma (Québec)  
Le 20 juillet 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A114530

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné des résultats et du surplus accumulé**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

	<b>2023</b>	2022
Revenus (note 19)	92 161 064	95 052 365
Dépenses (note 20)	75 811 386	70 586 729
<b>Surplus</b>	<b>16 349 678</b>	24 465 636
Surplus accumulé au début	103 398 043	78 932 407
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(3 045 743)	
Surplus accumulé au début redressé	100 352 300	78 932 407
<b>Surplus accumulé à la fin</b>	<b>116 701 978</b>	103 398 043

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

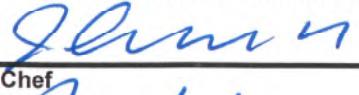
**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné de la situation financière**  
**31 mars 2023**

	2023	2022
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	49 427 190	38 799 631
Placements, 0,15 % à 5,20 %, échéant entre juillet 2023 et mai 2025	14 071 854	6 760 031
Débiteurs (note 5)	20 723 464	16 072 489
Financement à recevoir	1 919 224	1 004 124
Participations dans des entreprises commerciales (note 6)	21 597 409	20 841 442
Créances à long terme (note 7)	133 610	197 129
	107 872 751	83 674 846
Encaisses et placements assujettis à des restrictions (note 8)	2 762 844	2 715 201
	110 635 595	86 390 047
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	8 273 019	10 248 627
Revenus reportés (note 11)	15 310 034	12 585 093
Fonds non utilisés - Santé Canada (note 12)	5 020 900	2 927 297
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada (note 12)	26 710 196	10 395 856
Dette à long terme (note 13)	13 000 919	13 656 588
Réserve d'eau potable et d'eaux usées (note 14)	7 106 280	4 865 074
	75 421 348	54 678 535
Actifs financiers nets	35 214 247	31 711 512
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation (note 15)	71 096 470	61 414 495
Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation (note 16)	10 391 261	10 239 567
Charges payées d'avance	-	32 469
	81 487 731	71 686 531
<b>Surplus accumulé</b>	116 701 978	103 398 043

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Éventualité (note 18)

Au nom du conseil d'administration

  
Chef  
  
administrateur

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné de la variation des actifs financiers nets**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

	2023	2022
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>16 349 678</b>	24 465 636
<b>Variation des immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 743 344)	(11 515 302)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 909 675	3 387 183
	<b>(9 833 669)</b>	(8 128 119)
Variation des charges payées d'avance	<b>32 469</b>	(32 469)
<b>Variation des actifs financiers nets</b>	<b>6 548 478</b>	16 305 048
Actifs financiers nets au début	31 711 512	17 104 098
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(3 045 743)	(1 004 963)
Ajustement des fonds non utilisés - Santé Canada (note 12)	-	(692 671)
Actifs financiers nets au début redressés	<b>28 665 769</b>	15 406 464
<b>Actifs financiers nets à la fin</b>	<b>35 214 247</b>	31 711 512

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2023*

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	16 349 678	24 465 636
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(2 309 570)	(698 116)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 909 675	3 387 183
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(755 967)	(8 934 616)
Affectation à la réserve d'eau potable et d'eaux usées	2 241 206	2 128 622
	<b>19 435 022</b>	20 348 709
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>13 802 597</b>	8 854 432
	<b>33 237 619</b>	29 203 141
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation des placements temporaires	(7 311 823)	(3 057 469)
Acquisition de parts dans une entreprise commerciale	-	(300)
Retraits dans une entreprise commerciale	-	5 500 000
Variation des avances à une entreprise commerciale	-	727 500
Variation des créances à long terme	63 519	114 303
Variation des encaisses et placements assujettis à des restrictions	(47 643)	(18 501)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 743 344)	(11 515 302)
	<b>(21 039 291)</b>	(8 249 769)
<b>Activités de financement</b>		
Produit de la dette à long terme	-	1 130 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 570 769)	(1 290 086)
	<b>(1 570 769)</b>	(160 086)
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>10 627 559</b>	20 793 286
<b>Encaisse au début</b>	<b>38 799 631</b>	18 006 345
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>49 427 190</b>	38 799 631

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, un montant de 736 173 \$ a été transféré du solde de fonds au passif des fonds inutilisés - Santé Canada et est attribuable aux exercices antérieurs.

Également, un emprunt d'un montant de 915 100 \$ a été contracté par le Conseil en contrepartie d'un financement à recevoir du même montant.

Étant donné qu'il n'y a eu aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ces opérations ne figurent pas à l'état combiné des flux de trésorerie.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 1. Statuts et nature des activités

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (le « Conseil ») est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Indiens qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté d'Opitciwan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

### 2. Corrections aux exercices antérieurs

Les corrections aux exercices antérieurs sont en lien avec l'analyse des états financiers des années antérieures des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 3 045 743 \$, dont un montant de 2 309 570 \$ a été appliqué aux fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada et un montant de 736 173 \$ aux autres bailleurs de fonds. Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 31 mars 2023 et le surplus accumulé à cette date a été corrigé en conséquence.

### 3. Adoption de nouvelles normes comptables

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a adopté la nouvelle norme concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, en vertu du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers combinés. Le Conseil n'a pas procédé à l'adoption de cette nouvelle norme, car le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations.

#### Instruments financiers

Le 1er avril 2022, le Conseil a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, Instruments financiers. Le nouveau chapitre est appliqué prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers combinés.

### 4. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes.

#### Entité comptable

L'entité comptable des Premières Nations, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 4. Méthodes comptables (suite)

#### États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation
- Fonds d'habitation

#### Périmètre de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique.

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Seuls le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles du Conseil.

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Société en commandite Scierie Opitciwan;
- Société en commandite Services Forestiers Opitciwan;
- Société en commandite Épicerie Opitciwonok;
- Développement économique Opitciwan inc.;
- Société en commandite Station Service Opitciwan;
- Société en commandite Opitciwan Télécom;
- Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C.;
- Société en commandite Onimiskiw Opitciwan.

#### Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les autres créances à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 4. Méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

#### Constatation des produits et des produits reportés

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par le Conseil, sauf dans la mesure où les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le Conseil comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'il conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

#### Réserve d'eau potable et d'eaux usées

La réserve d'eau potable et d'eaux usées représente les fonds disponibles pour les projets futurs de mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 4. Méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1er juillet 1995 sont comptabilisées à une valeur nominale de 1 \$, étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. Cette politique comptable a été adoptée par le Conseil lors d'une réunion régulière du Conseil de bande en conformité avec les règles établies par Services aux Autochtones Canada.

Les immobilisations corporelles acquises après le 1er juillet 1995 sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<b>Périodes</b>
Asphalte et infrastructures	40 ans
Bâtiments	40 ans
Maison familiale	40 ans
Matériel roulant	8 et 15 ans
Mobilier et équipements	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties, elles le seront seulement suite à leur mise en service.

#### Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation

Les bâtiments - projet article 95 sont comptabilisés au coût, diminué de toutes les subventions reçues. Les immobilisations corporelles sont amorties à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

#### Réduction de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée en partie par le Ministère en vertu d'une entente avec le Régime des Bénéfices Autochtone.

#### Passif au titre de sites contaminés

Un passif au titre de sites contaminés doit être comptabilisé lorsque tous les critères de comptabilisation décrits dans la norme sont respectés.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés d'encaisses et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 4. Méthodes comptables (suite)

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme, les passifs au titre de sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

### 5. Débiteurs

	2023	2022
Clients	<b>4 929 922</b>	4 715 978
Loyers	<b>5 510 410</b>	5 542 337
Provision pour créances douteuses	<b>(5 461 953)</b>	(4 622 730)
	<b>4 978 379</b>	5 635 585
Gouvernement fédéral		
Justice Canada	52 500	70 996
Services aux Autochtones Canada	11 718 450	6 740 771
Solliciteur général du Canada	1 076 049	994 913
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	-	71 063
Gouvernement provincial		
Conseil en Éducation des Premières Nations	-	126 473
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	213 314	212 221
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	319 497	51 650
Justice Québec	54 375	112 500
Sécurité publique du Québec	55 709	313 793
Développement Économique Opitciwan inc.	403 520	101 561
Société en commandite Station Service Opitciwan	91 321	30 993
Société en commandite Épicerie Opitciwonok	56 100	21 312
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan	1 026 636	821 897
Société en commandite Scierie Opitciwan	389 371	759 007
Société en commandite Opitciwan Télécom	7 754	7 754
Intérêts courus à recevoir	<b>280 489</b>	-
	<b>20 723 464</b>	16 072 489

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 6. Participations dans des entreprises commerciales

	2023	2022
Société en commandite Scierie Opitciwan, à la valeur de consolidation (détenzione de 55,00 % des parts)		
Solde au début	11 722 811	10 313 769
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	(709 811)	6 909 042
Retraits	-	(5 500 000)
Solde à la fin	<b>11 013 000</b>	11 722 811
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan, à la valeur de consolidation (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	(97 160)	(836 390)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	(604 498)	739 230
Solde à la fin	<b>(701 658)</b>	(97 160)
Société en commandite Épicerie Opitciwonok, à la valeur de consolidation (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	4 809 250	4 074 895
Quote-part du bénéfice net	992 091	734 355
Solde à la fin	<b>5 801 341</b>	4 809 250
Développement Économique Opitciwan inc., à la valeur de consolidation (détenzione de 100,00 % des actions)		
Solde au début	2 064 713	1 761 251
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	(8 677)	303 462
Solde à la fin	<b>2 056 036</b>	2 064 713
Société en commandite Station Service Opitciwan, à la valeur de consolidation (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	1 689 759	1 874 646
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	255 204	(184 887)
Solde à la fin	<b>1 944 963</b>	1 689 759
Société en commandite Opitciwan Télécom, à la valeur de consolidation (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	651 768	218 354
Quote-part du bénéfice net	838 606	433 414
Solde à la fin	<b>1 490 374</b>	651 768

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 6. Participations dans des entreprises commerciales (suite)

	2023	2022
Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C., à la valeur de consolidation (détention de 16,67 % des parts)		
Solde au début	300	300
Quote-part de la perte nette	(808)	-
Solde à la fin	<b>(508)</b>	300
Société en commandite Onimiskiw Opitciwan, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	1	1
Quote-part de la perte nette	(6 140)	-
Solde à la fin	<b>(6 139)</b>	1
	<b>21 597 409</b>	20 841 442

### 7. Crédances à long terme

	2023	2022
Montant à recevoir du SAA, 5,87 %, encaissé en mai 2022	-	55 587
Montant à recevoir de particuliers - maisons privées, sans intérêt ni modalités de recouvrement	133 610	141 542
	<b>133 610</b>	197 129

### 8. Encaisses et placements assujettis à des restrictions

	2023	2022
Fonds de bande - capital(a)	3 445	3 445
Fonds de bande - revenus(a)	805 904	783 335
Réserve de remplacement et de fonctionnement - épargne à terme, 2,50 % et 3,00 %(b)(c)	1 953 495	1 928 421
	<b>2 762 844</b>	2 715 201

- a) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.
- b) En vertu de l'accord avec la SCHL, un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.
- c) Au 31 mars 2023, l'épargne à terme était insuffisante de 742 115 \$ (542 657 \$ en 2022) pour combler le montant inscrit aux réserves. Le Conseil devra transférer les montants nécessaires dès que les liquidités seront disponibles.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 9. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1 %, garanti par un lien sur les débiteurs. Le montant autorisé est de 3 000 000 \$, incluant des lettres de garantie d'un montant de 350 000 \$ et est renouvelable annuellement.

### 10. Créditeurs et charges à payer

	2023	2022
Fournisseurs	3 039 804	4 624 615
Salaires et charges sociales	1 695 017	1 110 508
Frais courus	1 218 364	2 438 700
Surplus à retourner	1 284 481	682 416
Développement Économique Opitciwan inc.	389 885	95 752
Société en commandite Épicerie Opitciwonok	10 400	124 167
Société en commandite Opitciwan Télécom	-	3 502
Société en commandite Scierie Opitciwan	709	364 119
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan	450 358	432 100
Société en commandite Station Service Opitciwan	54 436	30 005
Taxes à la consommation	129 565	342 743
	<b>8 273 019</b>	<b>10 248 627</b>

### 11. Revenus reportés

	Revenus constatés en 2023	Solde disponible le 31 mars 2023	Solde disponible le 31 mars 2022
Financement reçu en 2023			
Fédéral	12 587 638	8 391 636	12 704 720
Provincial	879 070	2 009 751	1 257 665
Autres	655 080	995 460	1 347 649
	<b>14 121 788</b>	<b>11 396 847</b>	<b>15 310 034</b>
			12 585 093

### 12. Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

Les fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada sont constitués de financements versés par Services aux Autochtones Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Services aux Autochtones Canada avant le renouvellement de son entente.

Les fonds non utilisés - Santé Canada sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 13. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,01 %, remboursable par versements mensuels de 3 638 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2023 (Projet 16-229-643-001)	<b>10 873</b>	53 845
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,93 %, remboursable par versements mensuels de 3 145 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025 (Projet 16-229-643-002)	<b>77 840</b>	114 671
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,22 %, remboursable par versements mensuels de 2 694 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2026 (Projet 16-229-643-003)	<b>103 783</b>	133 565
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 2 398 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2027 (Projet 16-229-643-004)	<b>114 641</b>	139 838
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 366 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en avril 2028 (Projet 16-229-643-005)	<b>20 942</b>	24 760
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 131 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en avril 2028 (Projet 16-229-643-006)	<b>121 995</b>	144 233
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 692 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en octobre 2028 (Projet 16-229-643-007)	<b>173 896</b>	203 734
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 678 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en octobre 2027 (Projet 16-229-643-008)	<b>142 917</b>	172 986
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 1 599 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en mai 2029 (Projet 16-229-643-009)	<b>112 743</b>	130 023
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 7 336 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en mai 2030 (Projet 16-229-643-010)	<b>566 589</b>	637 662
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 4 167 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en avril 2032 (Projet 16-229-643-011)	<b>406 170</b>	445 537
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 1 614 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en avril 2031 (Projet 16-229-643-012)	<b>141 683</b>	157 314

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 13. Dette à long terme (suite)

	2023	2022
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 421 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en avril 2031 (Projet 16-229-643-013)	<b>212 518</b>	235 964
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 4 034 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en juin 2033 (Projet 16-229-643-014)	<b>437 541</b>	474 560
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 1 286 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en juin 2031 (Projet 16-229-643-015)	<b>115 007</b>	127 412
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 873 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en avril 2035 (Projet 16-229-643-016)	<b>385 340</b>	414 608
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 3 064 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en juin 2034 (Projet 16-229-643-017)	<b>396 316</b>	429 935
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 1 932 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en mai 2035 (Projet 16-229-643-018)	<b>269 295</b>	290 343
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,51 %, remboursable par versements mensuels de 2 677 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2026, échéant en avril 2036 (Projet 16-229-643-019)	<b>381 196</b>	407 362
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 4 316 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en juin 2037 (Projet 16-229-643-020)	<b>341 168</b>	360 747
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,61 %, remboursable par versements mensuels de 1 413 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2023, échéant en mai 2038 (Projet 16-229-643-021)	<b>212 409</b>	223 694
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 4 316 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en juin 2040 (Projet 16-229-643-022)	<b>695 591</b>	727 254
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,21 %, remboursable par versements mensuels de 5 117 \$, capital et intérêts, renouvelable en février 2024, échéant en février 2044 (Projet 16-229-643-023)	<b>1 028 534</b>	1 066 851
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,71 %, remboursable par versements mensuels de 6 326 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2025, échéant en novembre 2035 (Projet 16-229-643-024)	<b>919 413</b>	988 545

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 13. Dette à long terme (suite)

	2023	2022
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,02 %, remboursable par versements mensuels de 5 723 \$, capital et intérêts, renouvelable en mars 2027, échéant en mars 2042 (Projet 16-229-643-025)	1 083 637	1 130 000
Financement en cours, au taux de 1,16 %, dont les modalités n'ont pas encore été définies (Projet 16-229-643-026)	1 004 124	1 004 124
Financement en cours, au taux de 1,69 %, dont les modalités n'ont pas encore été définies (Projet 16-229-643-027)	915 100	-
Emprunt à la caisse populaire de Mashteuiatsh, au taux de 7,35 %, d'un montant initial de 1 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 11 661 \$, capital et intérêts, garanti par Services aux Autochtones Canada, renouvelable en novembre 2024, échéant en mai 2025 (services sociaux)	208 537	332 083
Emprunt à la caisse populaire de Mashteuiatsh, au taux de 5,87 %, remboursé au cours de l'exercice (aréna)	-	55 587
Emprunt à la caisse populaire de Mashteuiatsh, au taux de 7,35 %, d'un montant initial de 1 815 000 \$, remboursable par versements mensuels de 13 337 \$, capital et intérêts, garanti par une entente tripartite avec le ministère de la Sécurité publique et le Solliciteur général du Canada, échéant en juin 2023 (poste de police)	38 767	192 412
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 3,99 %, d'un montant initial de 395 436 \$, remboursable par versements mensuels de 3 919 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2024, échéant en juin 2026	135 501	179 778
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 9,15 %, d'un montant initial de 69 392 \$, remboursable par versements mensuels de 643 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2023, échéant en janvier 2027	24 459	30 120
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 9,15 %, d'un montant initial de 61 951 \$, remboursable par versements mensuels de 574 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023, échéant en janvier 2027	22 029	26 883
Emprunt à la Banque Royale, au taux préférentiel majoré de 1,75 %*, d'un montant initial de 2 500 000 \$, remboursable par versements mensuels de 15 052 \$, capital seulement, plus les intérêts, garanti par Services aux Autochtones Canada, renouvelable annuellement, échéant en mai 2032 (maison des aînés)	1 643 232	1 821 033
Billets à ordre, sans intérêt, remboursables en deux versements respectifs de 499 719 \$ le 31 mars 2024 et 37 414 \$ le 31 mars 2025	<u>537 133</u>	<u>779 125</u>
	<hr/> 13 000 919	<hr/> 13 656 588

a) Le taux préférentiel au 31 mars 2023 était de 6,70 % (2,70 % au 31 mars 2022).

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 13. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	1 632 556
2025	1 103 696
2026	748 696
2027	918 431
2028	866 761

### 14. Réserve d'eau potable et d'eaux usées

	2023	2022
Solde au début	4 865 074	2 736 452
Affectation de l'exercice	2 241 206	2 128 622
<b>Solde à la fin</b>	<b>7 106 280</b>	4 865 074

### 15. Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Asphalte et infrastructures	44 777 053	10 944 185	33 832 868	19 756 930
Bâtiments	40 167 548	17 714 136	22 453 412	19 762 326
Maison familiale	23 818 989	11 454 015	12 364 974	11 497 145
Matériel roulant	3 146 639	1 943 800	1 202 839	1 140 437
Mobilier et équipements	3 941 908	2 699 531	1 242 377	907 703
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 349 954</b>
	<b>115 852 137</b>	<b>44 755 667</b>	<b>71 096 470</b>	<b>61 414 495</b>

### 16. Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Bâtiments - projet article 95	18 707 097	8 315 836	10 391 261	10 239 567

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 17. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le régime est enregistré sous le numéro 0412221. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2,000 % ou 0,700 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations déterminées énoncées dans le Manuel de CPA Canada - Comptabilité, il comptabilise donc le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2023 a été de 1 315 878 \$ (1 071 517 \$ en 2022).

### 18. Éventualité

Le Conseil a cautionné un emprunt contracté par une société en commandite pour un montant maximal de 1 086 300 \$. Au 31 mars 2023, cet emprunt totalise 364 130 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut de la société.

### 19. Revenus par source

	2023	2022
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	77 743 189	70 430 525
SCHL	876 459	924 024
Autres	4 053 730	7 183 075
Provincial	7 394 401	11 365 790
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	755 967	8 934 616
Revenus - fonds de bande	22 569	17 037
Autres	11 222 303	6 580 851
Revenus reportés	(9 907 554)	(10 383 553)
	<b>92 161 064</b>	<b>95 052 365</b>

### 20. Dépenses par objet

	2023	2022
Salaires et charges sociales	27 888 370	26 296 666
Biens et services	43 692 483	40 665 611
Intérêts sur la dette à long terme	320 858	237 269
Amortissement des immobilisations corporelles	3 909 675	3 387 183
	<b>75 811 386</b>	<b>70 586 729</b>

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 21. Instruments financiers

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements de portefeuille constitués d'actions cotées sur un marché actif et les instruments financiers dérivés.

La juste valeur des placements de portefeuille constitués d'actions cotées est déterminée en fonction des cours acheteurs sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, l'entité a appliqué des techniques d'évaluation qui intègrent des données disponibles sur les marchés financiers, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt. Cette évaluation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

#### 21.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### 21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés à l'encaisse, aux placements, aux débiteurs, au financement à recevoir, aux participations dans des entreprises commerciales et aux créances à long terme.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2023	2022
Encaisse	<b>49 427 190</b>	38 799 631
Placements	<b>14 071 854</b>	6 760 031
Débiteurs	<b>20 723 464</b>	16 072 489
Financement à recevoir	<b>1 919 224</b>	1 004 124
Participation dans des entreprises commerciales	<b>21 597 409</b>	20 841 442
Créances à long terme	<b>133 610</b>	197 129
Encaisses et placements assujettis à des restrictions	<b>2 762 844</b>	2 715 201
	<hr/> <b>110 635 595</b>	<hr/> 86 390 047

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 21. Instruments financiers (suite)

#### 21.2 Risque de crédit (suite)

##### 21.2.1 Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	<b>5 991 023</b>	5 674 274
En souffrance :		
Moins de 30 jours	240 129	259 834
De 30 à 60 jours	192 229	76 319
Plus de 60 jours	<b>8 838 130</b>	5 439 332
	<b>15 261 511</b>	11 449 759
Moins la provision pour créances douteuses	<b>(5 461 953)</b>	(4 622 730)
	<b>20 723 464</b>	16 072 489

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	4 622 730
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	839 223
Montants recouvrés	-
Solde à la fin	<b>5 461 953</b>

Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

##### 21.2.2 Prêts

Le solde des prêts, déductions faites de la provision pour moins-values, présenté à l'état combiné de la situation financière correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

Le Conseil estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles des prêts ont été consentis, de même qu'en raison du nombre considérable d'emprunteurs. Au 31 mars 2023, les montants de prêts consentis à des entités gouvernementales représentaient 84 % (81 % au 31 mars 2022) du montant total de prêts.

À la date de mise au point des états financiers combinés, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-values est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

### 21. Instruments financiers (suite)

#### 21.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2023				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	8 273 019	-	-	-	8 273 019
Revenus reportés	15 310 034	-	-	-	15 310 034
Fonds non utilisés - Santé Canada	5 020 900	-	-	-	5 020 900
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada	26 710 196	-	-	-	26 710 196
Dette à long terme	1 632 556	1 852 392	1 785 192	7 730 779	13 000 919
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	7 106 280	7 106 280
	56 946 705	1 852 392	1 785 192	14 837 059	75 421 348

	2022				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	10 248 627	-	-	-	10 248 627
Revenus reportés	12 585 093	-	-	-	12 585 093
Fonds non utilisés - Santé Canada	2 927 297	-	-	-	2 927 297
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada	10 395 856	-	-	-	10 395 856
Dette à long terme	1 935 312	2 333 908	1 865 847	7 521 521	13 656 588
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	4 865 074	4 865 074
	38 092 185	2 333 908	1 865 847	12 386 595	54 678 535

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 21. Instruments financiers (suite)

#### 21.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposé à ces risques.

##### 21.4.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2023 Total
<b>Actifs financiers</b>			
Placements	14 071 854	-	14 071 854
Créances à long terme	-	-	-
Placements assujettis à des restrictions	1 953 495	-	1 953 495
<b>Passifs financiers</b>			
Dette à long terme	11 357 687	1 643 232	13 000 919
			31 mars 2022 Total
	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	
<b>Actifs financiers</b>			
Placements	6 760 031	-	6 760 031
Créances à long terme	55 587	-	55 587
Placements assujettis à des restrictions	1 928 421	-	1 928 421
<b>Passifs financiers</b>			
Dette à long terme	11 835 555	1 821 033	13 656 588

	Budget			Revenus					Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux						
<b>Service 1000 - Administration</b>													
1100 Administration générale (Q31F) #1100	3 125 172	2 626 824	498 348	528 090	-	8 258 845	8 786 935	3 356 802	5 430 133	-	5 430 133	2 817 684	-
1105 Régime des Bénéfices Autochtone (Q31U, Q31V) #1105	580 032	580 032	-	591 585	-	183 575	775 160	775 160	-	-	-	-	-
1120 Politique (Q31F) #1120	505 176	649 380	(144 204)	513 518	-	95 880	609 398	594 924	14 474	-	14 474	102 823	-
1130 Service internet et informatique #1130	494 400	494 495	(95)	-	-	496 200	496 200	453 699	42 501	(305 100)	(262 599)	-	-
1140 Inscription des membres (Q036) #1140	21 432	71 604	(50 172)	21 554	-	35 841	57 395	57 395	-	-	-	-	-
1150 Fonds social #1150	150 000	155 776	(5 776)	-	-	227 477	227 477	227 477	-	-	-	-	-
1162 Revendications particulières (NGBL-1008, QZ9Q-1042) #1162	-	-	-	-	-	2 979 417	2 979 417	366 525	2 612 892	(241 992)	2 370 900	(375 027)	-
1163 DPI formation logiciel comptable (Q32H) #1163	-	-	-	-	44 767	-	44 767	44 640	127	-	127	-	-
1164 DPI formation suivi financier interne (Q32J-1024) #1164	-	-	-	-	-	-	-	3 743	(3 743)	-	(3 743)	-	-
1165 Négo BILL-C9 (CAO0-1001) #1165	-	-	-	-	-	-	-	41 746	(41 746)	-	(41 746)	(42 405)	-
1169 Entente Hydro-Québec Atikamekw (CAO0-1010) # 1169	-	-	-	-	-	317 782	317 782	49 748	268 034	-	268 034	-	-
1170 Projet Chantale Awashish Justice (CAO0-1027) # 1170	-	-	-	-	5 996	-	5 996	9 188	(3 192)	-	(3 192)	-	-
1171 Rass. Miowertamithiwevin (CAO0-1031) #1171	-	-	-	-	-	9 024	9 024	1 402	7 622	-	7 622	-	-
1172 Prog. constructions Chalet (CAO0-1034) #1172	-	-	-	-	127 339	127 339	254 678	(64 016)	318 694	(375 392)	(56 698)	-	-
1173 Action en titre (CAO0-1020) #1173	-	-	-	-	-	-	-	15 901	(15 901)	-	(15 901)	(17 029)	-
1174 Biomasse forestière CQS64 (Q32L-1039, Q3JO-1037) #1174	-	-	-	-	19 035	-	19 035	56 700	(37 665)	-	(37 665)	-	-
1176 Forersterie coopérative de travail intéraction (Q3JO-1038 et Q3JO-1057) # 1176	-	-	-	105 000	21 575	-	126 575	126 575	-	-	-	-	-
1177 SAAA- Mobilisation communautaire (SAAA-1033) # 1177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 381
1178 Projet Priorités bioalimentaires (MAPA-1040) # 1178	-	-	-	-	44 167	35 417	79 584	161 432	(81 848)	-	(81 848)	-	-
1180 Projet Auberge (CAO0-1049) #1180	-	-	-	-	-	-	-	9 670	(9 670)	-	(9 670)	-	-
1181 Tirage vaccination (CAO0-1050) #1181	-	-	-	-	-	-	-	91 453	(91 453)	-	(91 453)	-	-
1183 Plan stratégique (Q32F-1052) #1183	-	-	-	97 111	(97 111)	-	-	-	-	-	-	-	-
1186 Projet de serre éducative volet IC (SAAA-1044) #1186	-	-	-	-	-	23 114	23 114	23 114	-	-	-	-	-
1187 Projet de serre éducative volet DS (SAAA-1045) #1187	-	-	-	-	-	38 580	38 580	38 580	-	-	-	-	-
1189 Loi administration financière (FMB0-1053) #1189	-	-	-	-	-	7 500	7 500	-	7 500	-	7 500	-	-
1191 Développement capacité gouvernance (Q32N) #1191	-	-	-	34 875	-	-	34 875	34 875	-	-	-	-	-
1193 Centrale de cogénération à la biomasse forestière (Q3JW) #1193	-	-	-	542 006	(222 426)	-	319 580	319 580	-	-	-	-	-
1194 Renforcement cap gestion urgences (Q3YZ) #1194	-	-	-	35 440	-	-	35 440	35 440	-	-	-	-	-
1210 Comité de justice #1210	93 756	151 365	(57 609)	-	-	200 413	200 413	121 935	78 478	-	78 478	57 326	-
1310 Gestion des immeubles #1310	251 208	303 398	(52 190)	-	-	665 513	665 513	412 475	253 038	(277 191)	(24 153)	(413 425)	-
1410 Développement économique (Q3W3) #1410	327 744	329 827	(2 063)	329 687	-	-	329 687	354 001	(24 314)	-	(24 314)	40 206	-
1620 COVID-19 FSCA4- Pandémie gestion des urgences (Q3V9-1032) #1620	-	-	-	745 757	276 689	360 405	1 382 851	1 354 562	28 289	-	28 289	-	-
1623 COVID-19 FSCA Sécurité Alimentaire PAGU (Q3VJ-1041) # 1623	-	-	-	-	12 827	-	12 827	12 827	12 827	-	-	-	-
	<b>5 548 920</b>	<b>5 362 701</b>	<b>186 219</b>	<b>3 544 623</b>	<b>232 858</b>	<b>14 062 322</b>	<b>17 839 803</b>	<b>9 087 553</b>	<b>8 752 250</b>	<b>(1 199 675)</b>	<b>7 552 575</b>	<b>2 171 534</b>	

	Budget			Revenus					Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux						
<b>Service 2000 - Éducation</b>													
2110 Éducation - administration #2110	1 199 040	1 772 129	(573 089)	1 111 723	-	-	1 111 723	1 997 086	(885 363)	-	(885 363)	(535 776)	
2120 Aide financière - allocations (Q24B, Q24C, Q2LQ, Q2LR) #2120	457 932	227 884	230 048	824 935	-	-	824 935	116 008	708 927	-	708 927	720 510	
2121 Service d'hébergement des élèves (Q28G) #2121	-	-	-	-	-	-	-	8 877	(8 877)	-	(8 877)	-	
2140 Education des adultes (Q24B, Q2LQ et Q2J2) #2140	9 672	11 517	(1 845)	422 829	(185 061)	-	237 768	8 008	229 760	-	229 760	16 058	
2150 Maison des jeunes #2150	120 000	184 201	(64 201)	54 664	-	100 796	155 460	155 460	-	-	-	-	
2161 Préserver la langue ancestrale (PCAN-2006) #2161	-	-	-	-	4 019	-	4 019	4 019	-	-	-	-	
2162 Projet E Itaskweak 2 (SAAA-2012) # 2162	-	-	-	-	9 681	-	9 681	9 681	-	-	-	-	
2163 Initiative 4-ans (CEPN-2011) #2163	-	-	-	-	48 025	-	48 025	48 025	-	-	-	-	
2164 Prog de développement Hockey-École (PDHE-2001) # 2164	-	-	-	-	-	-	-	9 000	(9 000)	-	(9 000)	-	
2166 Projets planification École Niska (Q3XF-2013) #2166	-	-	-	500 000	(500 000)	-	-	-	-	-	-	-	
2170 Programme de partenariat en éducation #2170	-	-	-	-	89 331	-	89 331	89 331	-	-	-	-	
2210 École primaire Niska #2210	5 331 989	4 947 951	384 038	8 989 086	5 000	22 114	9 016 200	4 151 782	4 864 418	-	4 864 418	3 464 517	
2220 Éducation spéciale #2220	2 563 272	2 050 111	513 161	929 165	-	1 732 047	2 661 212	2 661 212	-	-	-	(278 716)	
2230 Plan de réussite #2230	-	-	-	64 249	-	-	64 249	64 249	-	-	-	-	
2260 Club des petits déjeuners #2260	18 504	96 504	(78 000)	-	-	26 742	26 742	53 222	(26 480)	-	(26 480)	-	
2270 Soutien à l'amélioration continue des écoles (ACE) #2270	4 336 296	2 562 940	1 773 356	138 684	1 336 715	-	1 475 399	1 182 661	292 738	(292 738)	-	-	
2310 Enseignement secondaire Mikisew #2310	3 781 635	3 993 137	(211 502)	7 011 076	-	17 614	7 028 690	2 536 778	4 491 912	(48 893)	4 443 019	3 286 949	
2350 Emploi d'été étudiant #2350	113 724	173 026	(59 302)	42 886	-	43 695	86 581	86 582	(1)	-	(1)	-	
2351 Science et technologie #2351	-	-	-	-	(10 673)	10 673	-	-	-	-	-	-	
2352 Promotion et sensibilisation aux carrières #2352	-	-	-	-	(43 495)	43 495	-	-	-	-	-	-	
2354 COVID-19 - relance sécuritaire école secondaire (Q2JB-2004) #2354	-	-	-	-	-	1 926	1 926	1 926	-	-	-	-	
2380 Innovation en éducation (CEPN-2010) #2380	-	-	-	-	27 033	14 286	41 319	41 319	-	-	-	-	
2410 Éducation post-secondaire (Q290, Q29A) #2410	1 049 520	1 191 996	(142 476)	1 180 706	-	-	1 180 706	1 180 706	-	-	-	154 582	
2411 COVID-19 Éducation postsecondaire (Q29A-2009) #2411	-	-	-	119 000	(1 568)	-	117 432	117 432	-	-	-	-	
2420 Programme de partenariat postsecondaire # 2420	87 460	92 217	(4 757)	-	(176 019)	176 019	-	-	-	-	-	11 562	
2610 Entretien des écoles (Q36G) #2610	950 617	1 182 333	(231 716)	1 180 239	-	-	1 180 239	1 180 239	-	-	-	-	
2630 Résidences d'enseignants (Q36G) #2630	237 120	202 651	34 469	95 103	-	60 473	155 576	155 576	-	-	-	-	
2632 Initiative des services de garde (ISGPN) #2632	-	-	-	-	-	297 788	297 788	-	297 788	-	297 788	-	
2650 Global Infrastructures éducation (Q2LU) #2650	-	-	-	-	-	3 466 512	-	3 466 512	-	3 466 512	-	3 466 512	
	20 256 781	18 688 597	1 568 184	26 130 857	602 988	2 547 668	29 281 513	15 859 179	13 422 334	(341 631)	13 080 703	6 839 686	

	Budget			Revenus					Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent	
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux							
<b>Service 3000 - Aménagement communautaire</b>														
3110 Administration - aménagement communautaire (Q36G, Q3BW) #3110	4 015 896	675 158	3 340 738	872 965	-	-	872 965	399 469	473 496	-	473 496	(185 135)		
3120 Administration bétonnière #3120	112 500	108 820	3 680	-	-	319 850	319 850	336 824	(16 974)	-	(16 974)	46 705		
3136 Construction usine eau potable (Q35D, Q35N, Q35T, Q3TD et NTFV-9026) #3136	-	-	-	-	6 441 386	-	6 441 386	-	6 441 386	(6 441 386)	-	-		
3139 Construction logement privé Patricia Petiquay (CA00-3113) #3139	-	-	-	-	-	126 435	126 435	126 435	-	-	-	-		
3141 Construction 4 jumelées (SCHL-3018) #3141	-	-	-	-	-	-	-	3 741	(3 741)	-	(3 741)	(593 216)		
3142 Intellifeu - Projet CA040 (Q3FS-3108) #3142	-	-	-	3 675	38 623	-	42 298	42 298	-	-	-	-		
3145 Réaménag. route obedjwan KM 103-108 (MTQ0-3115, MTQ0-3059) #3145	-	-	-	-	133 191	1 465 237	1 598 428	1 804 760	(206 332)	-	(206 332)	-		
3147 F&E Écocentre et achat loader (Q3WI-3103 et Q3OG-9072) # 3147	-	-	-	655 213	57 554	147 272	860 039	712 131	147 908	(147 908)	-	-		
3148 Feu maison 5-b rue Wapoc (ASUR-3086) # 3148	-	-	-	-	-	1 467	1 467	1 656	(189)	-	(189)	74 470		
3149 Construction 2 jumelées et 1 unifamilial Projet 027 (SCHL-3111) #3149	-	-	-	-	-	130 000	130 000	-	130 000	(224 213)	(94 213)			
3150 Construction 4 unités de logement 22-23 (Q3XJ-3109) #3150	-	-	-	1 066 623	(450 299)	-	616 324	-	616 324	(616 324)	-	-		
3151 Rénovation 10 unités de logement (Q3XK-3110 et Q3XJ) #3151	-	-	-	395 281	(150 235)	-	245 046	245 046	-	-	-	-		
3152 Étude faisabilité-station pompage (Q351-3095) #3152	-	-	-	-	-	-	-	18 892	(18 892)	-	(18 892)	19 357		
3154 F&E Camion Roll-off (Q3WI-3099) #3154	-	-	-	32 495	-	11 799	44 294	44 294	-	-	-	-		
3155 Incendie 18 rue Napanew #3155	-	-	-	-	-	104 001	104 001	-	104 001	-	104 001	-		
3157 Développement des lots (CA00-3092) # 3157	-	-	-	-	-	-	-	5 808	(5 808)	-	(5 808)	(1 450 716)		
3158 Révision de la politique en habitation (Q3AD-3078) #3158	-	-	-	-	5 223	-	5 223	5 223	-	-	-	-		
3160 Formation des menuisiers et journaliers (Q3AD-3080) #3160	-	-	-	-	9 675	-	9 675	9 675	-	-	-	-		
3162 Développement rue C et auberge (CA00-3026) #3162	-	-	-	-	-	58 517	58 517	-	58 517	(58 517)	-	-		
3171 COVID-19 Caserne de pompiers (Q3R6-3048) #3171	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(18 500)		
3177 ICRL 5 maisons (SCHL-3055) #3177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(231 212)	(231 212)	(249 967)		
3178 ICRL 8 logements (SCHL-3057) # 3178	-	-	-	-	124 279	218 736	343 015	-	343 015	(663 173)	(320 158)	-		
3179 ICRL foyer de groupe (SCHL-3058) # 3179	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(526 700)	(526 700)	(115 120)		
3181 ICRL 4 logements (SCHL-3056) # 3181	-	-	-	-	-	94 070	94 070	-	94 070	(24 153)	69 917	(174 913)		
3182 Rénovation PAREL 21-22 12, Napanew (SCHL-3106) # 3182	-	-	-	-	-	8 505	8 505	11 932	(3 427)	-	(3 427)	-		
3183 Agrandissement logement privé YC (CA00-3100) # 3183	-	-	-	-	-	6 099	6 099	1 034	5 065	-	5 065	-		
3184 Construction logement privé W-D-D (CA00-3101) # 3184	-	-	-	-	-	28 837	28 837	28 837	-	-	-	-		
3185 Construction fondation 4 logements infirmières (CA00-3102) # 3185	-	-	-	-	-	40 779	40 779	-	-	-	-	(34 178)		
3186 Développement secteur 1B (DEVS-3097) #3186	-	-	-	-	-	125 274	125 274	(3 200)	128 474	(125 274)	3 200	(3 200)		
3191 Implantation du recyclage (Phase 2) (Q3OD-3118) #3191	-	-	-	142 343	(60 718)	-	81 625	7 671	73 954	(73 954)	-	-		
3192 Projet Planification Immobilisation (Q3UZ-3116) #3192	-	-	-	-	15 000	(15 000)	-	-	-	-	-	-		
3194 Mentorat d'une relève secteur habit (QA1D-3120) #3194	-	-	-	-	38 800	(38 043)	-	757	757	-	-	-		
3195 Inventaire réservoir de mazout (Q3XM-3123) #3195	-	-	-	-	12 045	(12 045)	-	-	-	-	-	-		
3210 Gestion logements de bande (Q387) #3210	882 144	894 497	(12 353)	54 434	-	755 432	809 866	658 018	151 848	(46 861)	104 987	135 165		
3220 Gestion habitation #3220	1 416 276	1 059 586	356 690	-	-	1 424 042	1 424 042	1 424 042	-	-	-	-		
3310 Routes de la communauté (Q3AQ) #3310	210 000	222 150	(12 150)	460 750	-	65 225	525 975	525 975	-	-	-	-		
3320 Services municipaux (Q34S) #3320	433 200	450 724	(17 524)	230 946	-	137 181	368 127	576 685	(208 558)	-	(208 558)	(126 669)		
3330 Réseau d'aqueduc (Q34S, Q35E, Q35N et Q3XA) #3330	2 034 276	325 761	1 708 515	2 997 344	269 357	79 800	3 346 501	2 921 046	425 455	-	425 455	(19 358)		
3340 Entretien - bâtiments communautaires (Q3AQ) #3340	-	-	-	-	162 241	-	162 241	121 907	40 334	-	40 334	-		
3350 Service des incendies (Q3AQ) #3350	329 952	309 755	20 197	104 902	-	615 678	720 580	269 176	451 404	-	451 404	-		
3360 Feux de forêt #3360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 307		
3370 Chemin d'accès #3370	1 231 728	1 231 728	-	-	-	2 346 938	2 346 938	2 346 938	-	-	-	(999 695)		
3410 Gestion de l'aréna #3410	478 008	284 296	193 712	-	-	397 156	397 156	397 156	-	-	-	-		
3520 Centrale électrogène #3520	188 196	172 664	15 532	-	-	184 704	184 704	200 852	(16 148)	-	(16 148)	31 593		
3530 Entretien fournaise Hydro-Québec #3530	232 488	225 349	7 139	-	-	172 925	172 925	172 925	-	-	-	-		
3610 Investissement en immobilisations (Q3AP) #3610	-	-	-	-	1 079 925	-	(1 079 925)	-	-	-	-	1 120 534		
3620 Autres immobilisations (Q3AP) #3620	1 884 408	1 984 616	(100 208)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
3710 Administration environnement #3710	-	-	-	-	-	7 764	7 764	105 129	(97 365)	-	(97 365)	-		
3711 Construction de logement privé J-Stub (CA00-3098) #3711	-	-	-	-	-	90 344	90 344	90 344	-	-	-	-		
3716 Projet 026 Logement 3 jumelés (SCHL-3060) #3716	-	-	-	-	-	150 000	150 000	-	150 000	(1 303 840)	(1 153 840)	-		
3717 Nouveau cimetière (CA00-3085) #3717	-	-	-	-	-	303 328	303 328	303 328	-	-	-	(80 224)		
3733 Plan de gestion des risques centrale (Q3NA-9023, Q3NL-9023, Q3N9 et Q3NK) #3733	-	-	-	110 458	(16 093)	-	94 365	94 365	-	-	-	(5 726)		
3740 Immobilisation - héliport (Q300-3104 et SCAN-6023) #3740	-	-	-	-	-	40 000	40 000	15 503	24 497	-	24 497	-		
	13 449 072	7 945 104	5 503 968	8 435 440	6 336 855	8 577 470	23 349 765	14 067 451	9 282 314	(10 483 515)	(1 201 201)	(2 627 486)		

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
Informations sectorielles

Exercice clos le 31 mars 2023

Annexe 3

	Budget			Revenus					Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux						
<b>Service 4000 - Aide sociale</b>													
4110 Aide sociale - administration (Q2AF, Q29T) #4110	302 834	716 005	(413 171)	103 089	-	-	103 089	559 723	(456 634)	-	(456 634)	(45 976)	
4120 Aide sociale - besoins de base et particuliers (Q29T) #4120	3 634 008	4 400 004	(765 996)	3 552 419	-	-	3 552 419	5 742 846	(2 190 427)	-	(2 190 427)	(512 463)	
4160 Programme de support préemploi (Q2AK-4001, Q2AL-4002 et Q2AM-4003) #4160	-	-	-	1 095 670	(328 729)	-	766 941	766 941	-	-	-	-	
4215 FAE - coûts administratifs #4215	187 704	556 519	(368 815)	-	(102 344)	206 578	104 234	104 234	-	-	-	-	
4225 FRC - coûts administratifs #4225	433 920	434 242	(322)	-	204 759	448 502	653 261	653 261	-	-	-	-	
4235 FRCJ - C1 initiative de création d'emplois #4235	64 200	65 097	(897)	-	4 997	-	4 997	4 997	-	-	-	-	
4245 Connexion des compétences #4245	38 172	84 539	(46 367)	-	93 374	94 065	187 439	233 544	(46 105)	-	(46 105)	-	
4252 COVID-19 Besoins (Q29W-4005) #4252	-	-	-	-	397 795	-	397 795	397 795	-	-	-	-	
4254 Aide clients contexte inflation (Q29W) #4254	-	-	-	2 198 939	(1 368 191)	-	830 748	830 748	-	-	-	-	
	4 660 838	6 256 406	(1 595 568)	6 950 117	(1 098 339)	749 145	6 600 923	9 294 089	(2 693 166)	-	(2 693 166)	(558 439)	
<b>Service 5000 - Sécurité publique</b>													
5110 Service de sécurité publique #5110	3 457 116	3 387 753	69 363	-	422 733	3 573 958	3 996 691	3 882 853	113 838	(170 022)	(56 184)	857 906	
5112 Agrandissement du poste de police (GDQ0-5002) #5112	-	-	-	-	-	-	-	142 797	(142 797)	-	(142 797)	-	
5161 Projet VC (MJQ0-5003) #5161	-	-	-	-	(90 726)	152 851	62 125	62 125	-	-	-	-	
	3 457 116	3 387 753	69 363	-	332 007	3 726 809	4 058 816	4 087 775	(28 959)	(170 022)	(198 981)	857 906	
<b>Service 6000 - Santé</b>													
6010 Administration - santé (Q30P, Q302) #6010	2 310 300	1 437 154	873 146	1 005 901	-	1 157	1 007 058	1 323 532	(316 474)	(69 559)	(386 033)	(64 280)	
6020 Immobilisations - santé (Q300-6009) #6020	-	-	-	55 000	(55 000)	-	-	-	-	-	-	-	
6023 COVID-19 Hébergement foyer Chantale (Q300-6042) #6023	-	-	-	-	21 450	-	21 450	21 450	-	-	-	-	
6030 Centre de santé F&E (Q302) #6030	423 708	447 664	(23 956)	436 416	-	-	436 416	312 378	124 038	-	124 038	197 309	
6040 Interprète - Hôpital de Roberval #6040	-	-	-	-	-	69 121	69 121	103 030	(33 909)	-	(33 909)	(7 300)	
6052 Prog. Bien-être mental (Visite Papale) (Q21G-6044) #6052	-	-	-	101 250	-	-	101 250	60 566	40 684	-	40 684	-	
6053 COVID-19 prévention contre les infections #6053	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	585 467	
6054 Technologies émergentes (Q301 et SCAN-6078) #6054	-	-	-	43 219	(43 219)	-	-	-	-	-	-	48 071	
6055 Prévention promotion tuberculose (Q23U) (SCAN-6007) #6055	-	-	-	9 976	-	-	9 976	9 976	-	-	-	9 976	
6059 SSCS - externat (Q21G et CAO0-1048) #6059	-	-	-	19 323	18 566	-	37 889	37 889	-	-	-	-	
6060 Maison des aînés (Q2BJ) #6060	369 924	744 913	(374 989)	875 566	33 406	482 721	1 391 693	986 036	405 657	(177 800)	227 857	(300 202)	
6061 Aide à la vie autonome (Q2BJ-6039) #6061	-	-	-	58 203	(58 203)	-	-	-	-	-	-	-	
6065 PPDSAC (MSPQ-6045) #6065	-	-	-	4 462	-	50 000	54 462	54 462	-	-	-	-	
6066 Élaboration politique PMU (Q23Q-6049) #6066	-	-	-	118 788	(118 788)	-	-	-	-	-	-	-	
6067 COVID-19 Prév., promotion éducation immunisation (Q23R) #6067	-	-	-	42 288	(42 288)	-	-	-	-	-	-	-	
6068 COVID-19 Installation de sondes (Q23Y) #6068	-	-	-	12 242	(12 242)	-	-	-	-	-	-	-	
6069 PJ - coordination des services (Q2FY-6037) #6069	-	-	-	146 583	(89 787)	-	56 796	56 796	-	-	-	-	
6110 Nutrition prénatale (Q22G) #6110	71 076	73 264	(2 188)	71 231	-	-	71 231	71 231	-	-	-	19 630	
6120 T.S.A.F. (Q22H) #6120	30 768	34 102	(3 334)	41 102	-	-	41 102	37 815	3 287	-	3 287	(3 686)	
6130 Santé maternelle infantile (Q22I) #6130	81 816	88 960	(7 144)	150 805	-	-	150 805	132 206	18 599	-	18 599	(25 614)	
6140 P.A.P.A.R. (Q22K) #6140	252 568	252 891	(303)	252 582	-	-	252 582	61 109	191 473	-	191 473	125 569	
6141 AGJEA 2021 (QAOX) #6141	-	-	-	510 000	(510 000)	-	-	-	-	-	-	-	
6150 Initiative en santé buccodentaire (Q02U) #6150	24 996	27 113	(2 117)	25 000	(25 000)	-	-	-	-	-	-	-	
6160 Principe de Jordan (Q2FQ-6030 et Q2FT-6041) #6160	746 652	404 433	342 219	300 000	525 416	-	825 416	825 416	-	-	-	-	
6161 PJ - éducation (Q2FR-6031) #6161	-	-	-	422 882	(422 882)	-	-	-	-	-	-	-	
6162 Guérisseur traditionnel (SCAN-6095, Q01T) #6162	-	-	-	25 411	(5 438)	-	19 973	19 973	-	-	-	-	
6230 Santé - PNLAADA (Q21G) #6230	-	10 413	(10 413)	210 000	(4 442)	-	205 558	205 558	-	-	-	(38 395)	
6240 Santé mentale (Q21G, Q01R ET MJQ0-6024) #6240	-	26 136	(26 136)	1 419 924	134 397	-	1 554 321	789 674	764 647	-	764 647	(74 190)	
6250 Lutte contre l'abus de solvants (Q21G) #6250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 760	
6260 Santé - collectivité en bonne santé (Q21G) #6260	-	17 178	(17 178)	124 399	-	-	124 399	124 399	-	-	-	-	
6310 Initiative diabète autochtone (Q22I) #6310	83 388	91 625	(8 237)	133 748	9 289	-	143 037	109 184	33 853	-	33 853	-	
6320 Lutte contre le tabagisme (Q226) #6320	-	-	-	35 013	-	-	35 013	20 081	14 932	-	14 932	-	
6410 Prépméduc - VIH/SIDA (Q23Z) #6410	-	-	-	245 655	-	-	245 655	10 500	235 155	-	235 155	-	
6420 V.I.H. / V.H.C. (Q23X, Q23Z) #6420	-	-	-	41 390	-	-	41 390	41 390	-	-	-	-	
6510 Santé - salaires infirmiers(ères) (Q02G, Q02I, Q231) #6510	2 382 060	3 849 696	(1 467 636)	3 169 223	-	-	3 169 223	3 641 503	(472 280)	-	(472 280)	(548 844)	
6610 Soins à domicile (Q22U, Q22V) #6610	958 548	963 172	(4 624)	930 375	-	-	930 375	744 645	185 730	-	185 730	397 593	
6611 COVID-19 Soins à domicile prestation de services (Q22U-6029) #6611	-	-	-	136 350	-	-	136 350	-	136 350	-	136 350	650 911	
6613 COVID-19 Hébergement 4 roulettes (Q23X-6043) #6613	-	-	-	-	1 798	-	1 798	1 798	-	-	-	-	
6710 Santé - RSC (Q227) #6710	144 684	144 301	383	149 025	-	-	149 025	157 645	(8 620)	-	(8 620)	74 476	
6720 Hygiène du milieu (Q23C) #6720	11 460	13 559	(2 099)	11 462	-	-	11 462	12 608	(1 146)	-	(1 146)	11 462	
6910 Transport médical (Q010) #6910	2 433 504	2 530 732	(97 228)	2 433 500	452 802	-	2 886 302	3 098 683	(212 381)	-	(212 381)	(399 041)	
	10 325 472	11 157 306	(831 834)	13 768 294	(190 165)	602 999	14 181 128	13 071 533	1 109 595	(247 359)	862 236	692 672	

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
Informations sectorielles

Exercice clos le 31 mars 2023

Annexe 3

	Budget			Revenus					Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux						
<b>Service 7000 - Services sociaux</b>													
7110 Prestations fiscales nationales pour enfants #7110	-	-	-	-	-	1 202 005	1 202 005	412 169	789 836	-	789 836	986 816	
7210 IBECC (Q2BW-7003) #7210	-	-	-	-	-	65 974	65 974	135 490	(69 516)	-	(69 516)	-	
7220 Refuge des femmes (Q2D2) #7220	572 184	537 675	34 509	876 341	-	(235 133)	641 208	641 208	-	-	-	-	
7310 Aide à la vie autonome (Q2BA) #7310	-	-	-	104 590	-	-	104 590	86 681	17 909	-	17 909	-	
7320 Soutien aux aînés #7320	-	-	-	-	-	76 500	76 500	23 571	52 929	-	52 929	41 798	
7411 Projet construction 6 logements SS (Q2C6-7013) #7411	-	-	-	1 097 300	-	-	1 097 300	-	1 097 300	(1 129 887)	(32 587)	-	
7412 Projet centre Mamitonokwam (Q2C6-7015) #7412	-	-	-	500 000	(393 792)	-	106 208	106 208	-	-	-	-	
7413 Table accord de coordination Loi C-92 (Q2HV-7010) #7413	-	-	-	-	231 545	-	231 545	231 545	-	-	-	-	
7414 Tapiskwan Sipi (CSSS) #7414	-	-	-	-	-	99 348	99 348	1 232	98 116	-	98 116	-	
7510 Maintien des services - établissements (Q2BX) #7510	1 104 852	1 212 176	(107 324)	1 206 233	-	(239 353)	966 880	966 880	-	-	-	-	
7511 Lutte à la pauvreté (CSSS-7014) #7511	-	-	-	-	155 638	155 638	110 794	44 844	-	44 844	66 012		
7512 Lutte contre le cancer (LC) #7512	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 958		
7513 CSSS - participation sportive (CSSS-7008) #7513	-	-	-	-	-	25 670	25 670	25 670	-	-	-	(18 133)	
7520 Maintien des services - foyers nourriciers (Q2BY) #7520	3 459 168	3 897 336	(438 168)	3 929 736	-	649 681	4 579 417	4 579 417	-	-	-	-	
7530 Maintien des services - maisons communautaires (Q2BZ et Q2BF) #7530	109 356	109 356	-	585 194	-	(349 389)	235 805	235 805	-	-	-	-	
7540 Services représentation des Premières Nations (Q2C7) #7540	-	-	-	723 914	(537 670)	-	186 244	186 244	-	-	-	-	
7541 COVID-19 Préstation de service (Q2BH-7012) # 7541	-	-	-	-	53 895	-	53 895	53 895	-	-	-	-	
7550 AAAP - prévention (Q2C3, Q2KQ) #7550	6 213 312	1 722 687	4 490 625	6 395 000	-	(5 376 257)	1 018 743	1 018 743	-	-	-	-	
7560 AAAP - fonds de fonctionnement (Q2C0, Q2C3) #7560	2 026 992	2 923 627	(896 635)	3 392 200	-	(300 067)	3 092 133	3 092 134	(1)	-	(1)	-	
	13 485 864	10 402 857	3 083 007	18 810 508	(646 022)	(4 225 383)	13 939 103	11 907 686	2 031 417	(1 129 887)	901 530	1 114 451	
<b>Service 8000 - Territoire</b>													
8110 Ressources Territoire #8110	548 100	252 672	295 428	-	800	254 445	255 245	255 244	1	-	1	-	
8120 P.P.A. II #8120	371 340	150 359	220 981	-	75 380	150 000	225 380	225 380	-	-	-	-	
8130 Mesures d'harmonisation #8130	24 996	26 258	(1 262)	-	-	5 215	5 215	85 665	(80 450)	-	(80 450)	(12 187)	
8131 Scierie Opitciwan - familles #8131	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 135	
8140 Mesures d'harmonisation Gestion Forestière St-Maurice #8140	50 004	51 242	(1 238)	-	-	34 181	34 181	34 488	(307)	-	(307)	(10 715)	
8150 F.I.A. II - Volet consultation #8150	345 000	238 795	106 205	-	-	-	-	121 150	(121 150)	-	(121 150)	(58 968)	
	1 339 440	719 326	620 114	-	76 180	443 841	520 021	721 927	(201 906)	-	(201 906)	(60 735)	
<b>Sous-total</b>	72 523 503	63 920 050	8 603 453	77 639 839	5 646 362	26 484 871	109 771 072	78 097 193	31 673 879	(13 572 089)	18 101 790	8 429 589	
Fonds non utilisés globale reportés (SAC)	-	-	-	(11 136 514)	-	-	(11 136 514)	-	(11 136 514)	-	(11 136 514)	-	
Fonds non utilisé globale reportés (Santé Canada)	-	-	-	(1 357 429)	-	-	(1 357 429)	-	(1 357 429)	-	(1 357 429)	-	
Contributions interservices	-	-	-	-	-	(2 116 672)	(2 116 672)	(2 116 672)	-	-	-	-	
Revenus de gestion	-	-	-	-	-	(4 078 821)	(4 078 821)	(4 078 821)	-	-	-	-	
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	-	-	-	-	-	(12 828 244)	(12 828 244)	(12 828 244)	-	(12 828 244)	-	(10 511 178)	
Total - Fonds de fonctionnement	72 523 503	63 920 050	8 603 453	65 145 896	5 646 362	7 461 130	78 253 388	71 901 711	6 351 677	(13 572 088)	(7 220 411)	(2 081 589)	
<b>Fonds d'immobilisations</b>													
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	-	-	-	-	-	12 828 244	12 828 244	-	12 828 244	-	12 828 244	10 511 178	
Amortissements des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	3 146 269	(3 146 269)	3 146 269	-	-	
Total - Fonds d'immobilisations	-	-	-	-	-	12 828 244	12 828 244	3 146 269	9 681 975	3 146 269	12 828 244	10 511 178	
<b>Fonds autonomes</b>													
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	-	-	-	-	-	755 967	755 967	-	755 967	-	755 967	8 934 616	
Revenus de fonds de bande	-	-	-	-	-	22 569	22 569	-	22 569	-	22 569	17 037	
Total - Fonds autonomes	-	-	-	-	-	778 536	778 536	-	778 536	-	778 536	8 951 653	
<b>Grand total</b>	72 523 503	63 920 050	8 603 453	65 145 896	5 646 362	21 067 910	91 860 168	75 047 980	16 812 188	(10 425 819)	6 386 369	17 375 232	